

VILLE DE MARSEILLE

Rapport sur le compte administratif

2002

INTRODUCTION

Le Compte Administratif 2002 dans la structure présentée ci-après réalise largement les prévisions du plan budgétaire 2003 dont l'objectif est la transformation de Marseille en une métropole de dimension européenne et de « qualité de vie partagée » pour tous les Marseillais.

Il intègre les effets des transferts opérés vers la Communauté Urbaine MPM.

*Ainsi, **en fonctionnement**, les charges de personnel ont diminué de 8,76 % en raison notamment du transfert des agents à la Communauté Urbaine. De même, les intérêts et frais financiers baissent de 6,24 % grâce en particulier aux effets conjugués de la baisse des taux et de la politique de gestion active de la dette. Quant aux recettes, elles se caractérisent principalement par le maintien des taux d'imposition de taxes directes locales malgré les lourdes charges pesant sur la commune.*

*Pour **l'investissement**, les dépenses programmées ont été exécutées à 81 %. Ce résultat est notable compte tenu des contraintes du nouveau Code des Marchés Publics et démontre la volonté de la Municipalité dans ce domaine. Pour les recettes, le fort accroissement du recouvrement des subventions est à relever, le recours à l'emprunt restant limité aux besoins effectifs de l'exercice.*

STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Mandats émis		Titres émis	
OPÉRATIONS RÉELLES			
Fonctionnement des services & des arrondissements	151,070	Impôts & taxes	278,583
Frais de personnel	447,782	Dotations de l'État	271,413
Subventions d'équipement & fonds de concours, & subventions d'équipement, & subventions en annuités	36,439	Dotations communautaires	172,073
Subventions de fonctionnement	85,842	Subventions d'équipement & en annuités	0,530
Intérêts & frais financiers	78,930	Subventions de fonctionnement	40,895
RTM	19,071	Cessions d'actifs	5,291
		Autres recettes	84,308
TOTAL Dépenses réelles	819,134	TOTAL Recettes réelles	853,093
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
<i>Amortissements</i>	68,057	<i>Charges à étaler</i>	34,729
<i>Intérêts courus non échus</i>	28,864	<i>Contre-passation Intérêts courus non échus</i>	33,615
<i>Cessions d'actifs</i>	8,731	<i>Cessions d'actifs & autres produits exceptionnels</i>	2,791
TOTAL Dépenses d'ordre de section à section	105,652	TOTAL Recettes d'ordre de section à section	71,135
TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE	924,786	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	924,228
		Excédent de recettes reporté 2001	140,865
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	924,786	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 065,093
		Excédent de recettes	140,307
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Mandats émis		Titres émis	
OPÉRATIONS RÉELLES			
Remboursement du capital des emprunts	127,827	Emprunts	165,429
Mouvements financiers	75,530	Mouvements financiers	75,530
Dépenses d'équipement	170,855	Subventions en capital	22,139
		Autres recettes	57,573
TOTAL Dépenses réelles	374,212	TOTAL Recettes réelles	320,671
OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION			
<i>Opérations patrimoniales</i>	37,634	<i>Opérations patrimoniales</i>	37,634
TOTAL Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section	37,634	TOTAL Recettes d'ordre à l'intérieur de la section	37,634
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
<i>Charges à étaler</i>	34,729	<i>Amortissements</i>	68,057
<i>Contre-passation Intérêts courus non échus</i>	33,615	<i>Intérêts courus non échus</i>	28,864
<i>Cessions d'actifs & autres produits exceptionnels</i>	2,791	<i>Cessions d'actifs</i>	8,731
TOTAL Dépenses d'ordre de section à section	71,135	TOTAL Recettes d'ordre de section à section	105,652
TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE	482,981	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	463,957
Excédent de dépenses reporté 2001	119,768	Affectation du résultat 2001	26,392
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	602,749	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	490,349
Excédent de dépenses	112,400		
Excédent global de clôture : 27,907			

- PREMIÈRE PARTIE :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le regroupement des dépenses de fonctionnement et d'investissement réparties par domaine de compétence de la collectivité donne des indications sur le niveau d'intervention de la Municipalité dans ses différents secteurs d'activité comme le montre le tableau ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL en mouvements réels en €uros

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL en 2002
Sécurité & salubrité publique	85 668 954,61	11 031 869,63	96 700 824,24
Action éducative	119 408 891,55	35 063 685,80	154 472 577,35
Action culturelle	78 275 772,24	35 073 795,97	113 349 568,21
Sports & jeunesse	39 361 108,88	16 575 852,10	55 936 960,98
Action sociale & santé, aides à la famille et au logement	90 698 053,26	4 123 043,98	94 821 097,24
Environnement, aménagement & services urbains	84 107 348,11	19 696 760,38	103 804 108,49
Action économique	21 759 330,53	8 213 256,86	29 972 587,39
Annuité de la dette & frais financiers	78 930 104,76	202 622 785,79	281 552 890,55
Services généraux	220 924 841,29	41 810 971,45	262 735 812,74
TOTAL	819 134 405,23	374 212 021,96	1 193 346 427,19

- DEUXIÈME PARTIE :

FORMATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Le résultat du Compte Administratif (résultat cumulé) en 2002 est issu du déficit ou de l'excédent dégagé par les réalisations totales de l'exercice y compris les résultats reportés N-1 (résultat d'exécution) auquel s'ajoute le solde des restes à réaliser.

1 - EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE ISSU DES RÉSULTATS D'EXÉCUTION

BALANCE GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF <i>(en Millions d'euros)</i>			
LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT DE CLÔTURE
Section d'Investissement			
Opérations propres à l'exercice en mouvements réels	374,212	320,671	
Opérations propres à l'exercice en mouvements d'ordre	108,769	143,286	
• à l'intérieur de la section	37,634	37,634	
• entre les sections	71,135	105,652	
Total des opérations de l'exercice	482,981	463,957	
Excédent de fonctionnement capitalisé		26,392	
Résultat reporté	119,768		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	602,749	490,349	- 112,400
Section de Fonctionnement			
Opérations propres à l'exercice en mouvements réels	819,134	853,093	
Opérations propres à l'exercice en mouvements d'ordre entre les sections	105,652	71,135	
Total des opérations de l'exercice	924,786	924,228	
Résultat reporté		140,865	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	924,786	1 065,093	140,307
EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE 27,907			

En fonction des résultats reportés de l'exercice précédent, l'excédent global de clôture s'établit à 27,907 millions d'euros en 2002.

2 - LES RESTES À RÉALISER DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Il s'agit des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre n'ayant pas donné lieu à service fait à cette date ou des recettes non mises en recouvrement à l'issue de la journée complémentaire.

2 - 1 - Les restes à réaliser de recettes en investissement

Ces restes à réaliser concernent uniquement le financement de dépenses déjà faites qui ont été préfinancées par la Ville sur ses excédents temporaires de trésorerie. D'un montant de 101,746 millions d'euros, ils se répartissent ainsi :

		en M€
▶ Subventions à percevoir par la Ville	:	26,313
▶ Emprunts restant à réaliser	:	70,945
▶ Créances vis-à-vis des tiers	:	4,488
	:	-----
TOTAL	:	101,746

Les subventions à percevoir (26,313 millions d'euros) s'appuient sur des arrêtés dûment notifiés à la Ville, non encore recouverts à ce jour mais susceptibles de l'être dans le courant de l'exercice 2003.

Quant aux emprunts à réaliser (70,945 millions d'euros), leur utilisation sera effective en fonction des besoins de trésorerie de la Ville limités au strict minimum du fait de l'application de la politique de trésorerie zéro.

Les créances vis-à-vis des tiers (4,488 millions d'euros), sont relatives aux ventes à tempérament que la Ville a consenties et aux travaux effectués pour le compte de tiers.

2 - 2 - Les restes à réaliser en fonctionnement

Les restes à réaliser concernent les dépenses et les recettes.

◆ DÉPENSES :

Il s'agit :

↳ du report du **contingent d'aide sociale**. En effet, l'accord cadre signé le 23 janvier 2000 entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille précisait que celle-ci devait s'acquitter de sa participation au titre des dépenses sociales pour les exercices 1994, 1995, 1996 et 1997 à hauteur de 44,226 millions d'euros. Pour l'exercice 2002, le solde à payer s'élève à 29,484 millions d'euros et sera versé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la convention ;

↳ du report des **dépenses de personnel** à hauteur de 3,028 millions d'euros

concernant pour l'essentiel les crédits relatifs aux titres restaurant ;

↳ du report des **dépenses de fonctionnement des services** qui s'établissent à 20,786 millions d'euros et du report des **subventions de fonctionnement** pour 6,276 millions d'euros, montants sensiblement équivalents à ceux des exercices précédents.

◆ LES RECETTES

D'un montant de 2,769 millions d'euros, elles correspondent à la créance sur la Communauté Urbaine MPM en matière de conventions de prestations de services soit :

↳ 1,514 million d'euros pour la gestion des Ressources Humaines ;

↳ 0,893 million d'euros pour l'assistance informatique ;

↳ 0,352 million d'euros pour les prestations dans le domaine financier et comptable ;

↳ 0,010 million d'euros pour le Service des listes Électorales, organisateur des élections aux commissions paritaires.

3 - LA FORMATION DU RESULTAT CUMULE

Les dépenses engagées non mandatées ainsi que les produits restant à encaisser sont pris en compte dans la détermination du résultat cumulé ou résultat disponible comme le montre la situation financière générale ci-dessous :

SITUATION FINANCIÈRE GÉNÉRALE <i>(en Millions d'€uros)</i>			
LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Section d'Investissement			
Total des réalisations <i>(y compris le résultat reporté)</i>	602,749	490,349	
Restes à réaliser		101,746	
Total des réalisations	602,749	592,095	- 10,654
Section de Fonctionnement			
Total des réalisations <i>(y compris le résultat reporté)</i>	924,786	1 065,093	
Restes à réaliser	59,574	2,769	
Total des réalisations	984,360	1 067,862	83,502
RÉSULTAT CUMULÉ OU EXCÉDENT 72,848			

Ainsi, le résultat d'exécution de fonctionnement (140,307 millions d'euros), diminué du besoin de financement de l'investissement (10,654 millions d'euros) soit

129,654 millions d'euros, après couverture du solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement (56,805 millions d'euros), contribue au financement des dépenses nouvelles de fonctionnement 2003 à hauteur de 72,848 millions d'euros.

4 - L'AUTOFINANCEMENT EN 2002

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement permet d'assurer en priorité le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à échoir dans l'exercice.

En 2002, l'autofinancement nécessaire au remboursement de l'annuité en capital de dette 2002 s'élève à 79,900 millions d'euros, compte tenu de la prise en charge par la Communauté Urbaine de 20,948 millions d'euros d'annuité de dette en capital et de la recette du FCTVA de 26,979 millions d'euros également employée au remboursement de la dette.

Cet autofinancement a deux composantes :

- ◆ le solde positif des opérations d'ordre de section à section, hors charges transférées, soit 69,246 millions d'euros (*dotation aux amortissements, opérations relatives aux cessions d'actifs, ICNE...*),
- ◆ le virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Ce virement prévisionnel n'est pas réalisé dans l'exercice, mais seulement au cours de l'exercice suivant après constatation du résultat (10,654 millions d'euros).

-TROISIÈME PARTIE :

ANALYSE DE LA STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

1 – L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - 1 - Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui intègrent notamment les intérêts de la dette, les subventions d'équipement et les fonds de concours, diminuent de 5,48 %, passant de 866,643 millions d'euros à 819,134 millions d'euros.

Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :

	2001 en M€	2002 en M€	Variation en %
- Charges de personnel	490,779	447,782	- 8,76
. Personnel permanent	414,290	367,749	- 11,23
. Personnel non permanent	76,489	80,033	4,63
- Intérêts et frais financiers	84,185	78,930	- 6,24
- Fonctionnement des services	146,624	140,992	- 3,84
- RTM	21,515	19,071	- 11,36
- Subventions de fonctionnement	80,169	85,842	7,08
- Subventions d'équipement et fonds de concours et subventions en annuités	33,561	36,439	8,58
- Dotation globale aux arrondissements	9,810	10,078	2,73
TOTAL	866,643	819,134	- 5,48

1 - 1 - 1 - Les charges de personnel

Au 31 décembre 2002, l'effectif général du personnel qui regroupe les personnels titulaires et non titulaires gérés par la Direction Générale des Ressources Humaines s'établissait à 11 894 au lieu de 13 692 au 31 décembre 2001 soit une diminution de 13,13 %. Ce résultat est le fruit, d'une part, du transfert des agents à la Communauté Urbaine, des recrutements opérés dans les secteurs prioritaires de l'action municipale (*crèches, écoles et culture*) et, d'autre part, de la poursuite de la politique volontariste

d'intégration des emplois précaires.

Ainsi, les crédits affectés au personnel permanent diminuent de 11,55 % passant de 414,290 millions d'euros à 366,436 millions d'euros après déduction de la charge du personnel du TAM transférée à la Communauté Urbaine MPM à compter du 1^{er} juillet 2002. Cette évolution tient compte également de l'impact des mesures statutaires portant sur la rémunération des fonctionnaires ou spécifiques pour certains grades ainsi que de l'application des 35 heures.

Quant au personnel non permanent, il passe de 76,489 millions d'euros en 2001 à 80,033 millions d'euros pour 2002 soit une hausse de 4,63 % due au Bataillon des Marins Pompiers qui subit à la fois l'impact des 35 heures et la réforme du Service National.

1 - 1 - 2 - Les intérêts et les frais financiers

Les intérêts et frais financiers s'élèvent à 78,930 millions d'euros en 2002 au lieu de 84,185 millions d'euros en 2001 soit une diminution de 6,24 %. Cette évolution s'explique par la baisse du taux moyen de la dette (5,35 % en 2001 et 4,53 % en 2002) liée à celle affectant le niveau des taux à court terme en 2001 payés en 2002.

1 - 1 - 3 - Le fonctionnement des services

Le poste « *fonctionnement des services* » diminue de 3,84 % (140,992 millions d'euros au lieu de 146,624 millions d'euros en 2001). Cette baisse est principalement due à une opération exceptionnelle de reversement des excédents des budgets annexes à la Communauté Urbaine MPM en 2001 qui n'a donc pas été reconduite en 2002.

1 - 1 - 4 - La Régie des Transports de Marseille

Du fait du transfert de la compétence transport à la Communauté Urbaine MPM, les mandatements effectués par la Ville de Marseille à la RTM concernent le financement des mesures de réduction tarifaire accordées aux seuls résidents marseillais et au personnel de la Ville de Marseille.

En conséquence, à compter du Budget Primitif 2003, les dépenses de transport ne figurent plus dans la rubrique « *subventions* » mais ont été intégrées dans les charges de fonctionnement pour celles concernant des résidents marseillais et dans les charges de personnel pour celles concernant le personnel municipal.

1 - 1 - 5 - Les subventions de fonctionnement

Ces subventions augmentent de 7,08 % passant de 80,169 millions d'euros à 85,842 millions d'euros.

Les principales **variations** concernent notamment :

↳ le secteur social à travers d'une part le Centre Communal d'Action Sociale (0,963 million d'euros) en raison du passage aux 35 heures, l'accroissement de ses missions (*accompagnement Aînés*) et le désengagement depuis plusieurs années du Conseil Général dans ce domaine, et, d'autre part, les subventions liées au Développement Social Urbain - Politique de la Ville (0,639 million d'euros) ;

↳ l'action en faveur de l'Éducation et de la Petite Enfance (*Caisse des écoles, écoles privées, restauration scolaire*) soit 1,502 million d'euros ;

↳ le domaine culturel (2,592 millions d'euros) ;

↳ l'AGAM (0,907 million d'euros pour déménagement).

1 - 1 - 6 - Les subventions d'équipement et les fonds de concours & les subventions en annuités

Ce poste de dépense s'élève à 36,439 millions d'euros (+ 8,58 % par rapport à 2002).

Il se décompose comme suit :

	en M€
▶ Subventions en annuités	: 1,440
▶ Subventions d'équipement & Fonds de concours	: 34,999

1 - 1 - 7 - La dotation globale aux arrondissements

La dotation augmente de 2,73 % (10,078 millions d'euros au lieu de 9,810 millions d'euros). Cette évolution traduit la politique de la Municipalité visant à donner des moyens financiers suffisants aux Mairies de Secteur du fait notamment des transferts d'équipements (*sportifs, sociaux, espaces verts*) dont elles bénéficient.

1 - 2 - Les recettes

Les recettes de fonctionnement (833,612 millions d'euros) augmentent en 2002 de 2,50 % par rapport au Compte Administratif 2001 (813,194 millions d'euros) de périmètre équivalent, c'est à dire diminué de recettes exceptionnelles provenant de reliquats transférés à la Communauté Urbaine MPM - Versement Transport et Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - et exclusion faite des conventions de gestion.

Les recettes se ventilent de la manière suivante :

	2001 en M€	2002 en M€	Variation en %
- Dotation Globale de Fonctionnement	195,889	199,923	2,06
- Autres transferts	72,241	71,490	- 1,04
. Péréquation taxe professionnelle	13,716	13,563	- 1,11
. Compensation taxe professionnelle	29,168	28,900	- 0,92
. Dotation générale de décentralisation	2,388	2,480	3,85
. Compensation taxe d'habitation	22,618	22,464	- 0,68
. Compensation foncier bâti	3,802	3,567	- 6,18
. Dotation spéciale « <i>Instituteurs</i> »	0,549	0,516	- 6,01
- Dotations communautaires	166,701	172,073	3,22
. Attribution de compensation	157,670	157,670	0,00
. Dotation de solidarité	9,031	14,403	59,48
- Fiscalité locale	269,611	278,583	3,33
. Impôts directs et rôles supplémentaires	237,471	244,585	3,00
. Taxes et impôts divers	32,140	33,998	5,78
- Autres recettes Produits d'exploitation, domaniaux, financiers, exceptionnels, autres produits de gestion courante, ainsi que subventions de fonctionnement	102,802	105,722	2,84
- Subventions d'équipement et en annuités	1,059	0,530	- 49,95
- Cessions d'actifs	4,891	5,291	8,18
TOTAL	813,194	833,612	2,51
- Fiscalité locale reliquat recettes transférées à la C.U.	3,766	0,000	
. Versement Transport	3,512	0,000	
. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	0,254	0,000	
- Convention de gestion avec la C.U.	92,134	19,481	- 78,86
TOTAL DU COMPTE ADMINISTRATIF	909,094	853,093	- 6,16

1 - 2 - 1 - La Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement se répartit ainsi :

	2001	2002	Variation en %
- Dotation forfaitaire	171,965	173,782	1,06
- Régularisation exercice 2000	-----	1,576	-----
- Dotation de Solidarité Urbaine	23,924	24,565	2,68
TOTAL	195,889	199,923	2,06

La progression de la Dotation Globale de Fonctionnement (2,06 %) est le résultat de l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine et d'un ajustement de la Dotation Forfaitaire au titre de 2000 en fonction de l'indice d'indexation définitif de celle-ci (*PIB et inflation*).

1 - 2 - 2 - Les autres transferts

Ce poste budgétaire diminue de 1,04 % en raison de la baisse des allocations compensatrices notamment de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties liée à la diminution des bases exonérées.

1 - 2 - 3 - Les dotations communautaires

- **L'attribution de compensation** s'élève à 157,670 millions d'euros. En l'absence de nouveaux transferts de charges à la Communauté, son montant reste inchangé par rapport à 2001.
- **La Dotation de Solidarité** progresse de 59,48 %, passant de 9,031 millions d'euros en 2001 à 14,403 millions d'euros en 2002. Cette dotation évolue en fonction de la croissance des bases de taxe professionnelle, en nette progression (+ 8 %) sur l'ensemble des 18 communes entre 2000 et 2002.

1 - 2 - 4 - La fiscalité locale

- **Les impôts directs perçus par la Ville** au titre de la taxe d'habitation et des taxes sur le foncier bâti et non bâti (*y compris les rôles supplémentaires*) affichent en 2002 une progression de 3,0 %, passant de 237,471 millions d'euros en 2001 à 244,585 millions d'euros en 2002.

Cette évolution est le résultat cumulé de deux causes ayant trait à :

✓ l'actualisation forfaitaire des bases fixées à 1 % par la loi de Finances rectificative 2001,

✓ la variation physique de la masse imposable.

Les bases définitives de la taxe d'habitation en 2002, ont progressé de 3,65 % par rapport à l'année 2001, tandis que celles de la taxe foncière sur les propriétés bâties augmentent de 2,18 %.

Il convient de souligner que la Municipalité maintient, depuis 1998, une stabilité des taux d'imposition des taxes ménages limitant ainsi la pression fiscale sur les contribuables, malgré l'évolution des charges auxquelles elle doit faire face.

- **Les taxes et impôts divers** enregistrent une hausse significative de 5,78 % (soit 33,998 millions d'euros en 2002 et 32,140 millions d'euros en 2001) du fait, en particulier, de la forte progression des droits de mutation (+ 1,555 million d'euros) résultat de la bonne santé locale du marché immobilier.

Les taxes et impôts divers se répartissent ainsi :

	2001 en M€	2002 en M€	Variation en %
- Taxe sur certaines fournitures d'électricité	10,548	11,060	4,85
- Taxe additionnelle aux droits de mutation	14,477	16,032	10,74
- Impôts sur les spectacles	0,465	0,659	41,72
- Taxe sur la publicité	2,900	3,013	3,90
- Taxe de séjour	1,293	0,810	- 37,35
- Licence débits de boissons	0,801	0,613	- 23,47
- Taxes funéraires	1,192	1,376	15,44
- Taxes diverses	0,465	0,435	- 6,45
TOTAL	32,140	33,998	5,78

La nouvelle réglementation sur la taxe de séjour ne permet plus l'émission de titres de recettes à l'encontre des hôteliers sur une base estimative, mais l'assoie désormais sur une base réelle. Cette nouvelle disposition engendre une diminution de produit sur l'exercice en cours. Son réajustement interviendra dans le courant du prochain exercice.

1 - 2 - 5 - Les autres recettes

Une hausse de 2,920 millions d'euros peut être constatée en comparant les comptes administratifs qui s'établissent à 102,802 millions d'euros en 2001 et à 105,722 millions d'euros en 2002.

La répartition est la suivante :

	2001 en M€	2002 en M€	Variation en %
- Produits d'exploitation et domaniaux	28,012	26,778	- 4,41
- Autres produits de gestion courante	23,249	22,555	- 2,99
- Atténuations de charges	1,027	2,849	177,41
- Produits financiers	4,474	5,255	17,46
- Subventions et participations de fonctionnement	42,604	40,895	- 4,01
- Produits exceptionnels	3,436	7,390	115,08
TOTAL	102,802	105,722	2,84

Les principales **augmentations** portent :

- sur les « *produits exceptionnels* » (+ 3,954 millions d'euros) en raison notamment du reversement dans la phase de liquidation de la Communauté de Communes MPM de rôles supplémentaires (5,177 millions d'euros). Néanmoins, cette augmentation est atténuée par la suppression d'une recette non récurrente constatée en 2001 sur les résultats financiers de la ZAC de Bonneveine,
- sur les « *produits financiers* » (+ 0,781 million d'euros) résultat des conditions des marchés financiers favorables, en 2002 sur les instruments de couverture (SWAPS),
- sur les « *atténuations de charges* » (+ 1,822 million d'euros) du fait des versements compensatoires concernant les CPA et CFA.

En revanche, certaines recettes enregistrent un **fléchissement** :

- les « *produits d'exploitation et domaniaux* » (-1,234 million d'euros) du fait notamment de l'arrêt des installations de réseaux de télécommunications (-1,199 million d'euros) et de la loi d'amnistie qui a suivi les élections, ce qui a généré, par anticipation à cette mesure attendue, une baisse sensible du revenu des horodateurs (- 0,810 million d'euros).
- les « *subventions et participations de fonctionnement* » (- 1,709 million d'euros) en raison du non versement de la subvention attendue du Conseil Général pour l'Opéra (- 1,524 million d'euros) et de la baisse des subventions concernant les emplois jeunes (- 2,131 millions d'euros) pour cause de transfert à la Communauté Urbaine MPM d'une partie de l'effectif.
Il convient cependant de constater une augmentation sensible de la participation de la Communauté Urbaine MPM au Bataillon des Marins Pompiers (+ 3,112 millions d'euros).
- les « *autres produits de gestion courante* » relevant notamment du revenu du patrimoine communal (- 0,694 million d'euros) en raison de :

- un transfert de finalités (*les versements du Conseil Régional pour occupation des établissements sportifs par les lycées ont été transférés vers la finalité « subventions » soit - 0,515 millions d'euros*) ;
- l'encaissement en 2001 d'un reliquat versé par EDF (*2,2 millions d'euros*).

A périmètre équivalent, les produits de gestion courante peuvent être considérés à la hausse, grâce à :

- d'une part, des réactualisations de conventions passées entre le Bataillon des Marins Pompiers et des organismes pour lesquels celui-ci assure la sécurité (*+ 1,036 million d'euros*) notamment en 2002 le Port Autonome de Marseille, l'Assistance Publique et la CCIM Marignane,

- d'autre part une forte augmentation des recettes du Stade et du Dôme (*+ 0,685 million d'euros*).

1 - 2 - 6 - Les subventions d'équipement et en annuités

2001 en M€	2002 en M€	Variation en %
1,059	0,530	- 49,95

Concernant les participations en annuités, la baisse sensible résulte, en particulier, du remboursement par anticipation en 2001, du solde des créances dues par le Département. Seul persiste, en 2002, le versement par la Région de sa participation au « *Zénith* » (*0,160 million d'euros*).

Quant aux autres subventions d'équipement reçues, elles enregistrent aussi une baisse du fait de la non réalisation de travaux générant ce type de participation.

1 - 2 - 7 - Les cessions d'actifs

2001 en M€	2002 en M€	Variation en %
4,891	5,291	8,18

La progression de 8,18 % démontre le programme amorcé par la Ville de liquidation de ses actifs peu ou non productifs.

1 - 2 - 8 - Les Conventions de Gestion avec la Communauté Urbaine

La période transitoire de mise en place en 2001 de la Communauté Urbaine MPM a donné lieu à des conventions de gestion. L'année 2002 a été marquée par le transfert effectif du personnel au 1^{er} janvier.

En cours d'année, ces transferts ont été complétés, au 1^{er} juillet, par une partie du personnel du TAM.

Les conventions de gestion ont été remplacées par des conventions de prestations permettant de poursuivre l'aide et l'assistance portées par la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine MPM.

Les encaissements de 2002 s'élèvent à 19,481 millions d'euros et se répartissent ainsi :

- 3,089 millions d'euros au titre de la convention de gestion du TAM passée pour le premier semestre 2002 qui se décompose en 1,625 million d'euros pour les dépenses de personnel et 1,464 million d'euros en remboursement des frais de gestion du parc automobile,
- 5,055 millions d'euros au titre d'une recette de 2001 reportée sur 2002 relative au remboursement des troisième et quatrième trimestres de la convention de gestion 2001,
- 11,337 millions d'euros au titre du remboursement de la dette. Son montant se situe au même niveau que 2001 diminué d'un trop perçu constaté cette année là.

Les crédits de recette concernant le reversement des conventions de prestations réciproques de 2002 seront constatés en 2003 et font donc l'objet d'un report décrit précédemment.

2 – L'ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement fait apparaître en dépenses un volume global de 482,981 millions d'euros et en recettes de 463,957 millions d'euros, écritures d'ordre comprises.

En mouvements réels, les dépenses et les recettes sont détaillées ci-après.

2 - 1 - Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement (*hors dettes et mouvements financiers*) s'élèvent à 170,855 millions d'euros. En intégrant les subventions d'équipement et fonds de concours (34,999 millions d'euros), les dépenses programmées s'élèvent à 205,854 millions d'euros.

Elles se répartissent ainsi :

		en M€
▶ Opérations individualisées	:	151,444
▶ Opérations à programmes annuels	:	54,410

Elles évoluent de la manière suivante :

DÉPENSES PROGRAMMÉES	Compte Administratif 2001 en M€	Compte Administratif 2002 en M€	Variation en %
- Subventions d'équipement et fonds de concours	32,066	34,999	+ 9,15
- Dépenses directes d'investissement	184,880	170,855	- 7,59
TOTAL	216,946	205,854	- 5,12

Pour l'exercice 2002, le taux d'exécution des dépenses programmées est de 81 %. Compte des difficultés liées à la mise en place du nouveau Code des Marchés Publics, ce taux d'exécution est très satisfaisant et n'altère en rien l'effort d'investissement poursuivi par la Ville.

A titre d'exemples, quelques réalisations en cours témoignent de cette volonté :

	Programmé 2002 (en M€)	Mandaté 2002 (en M€)	Taux d'exécution en %
↳ Aménagement du site de l'Hôtel de Ville	5,380	4,503	84
↳ Aménagement de la place Jean Jaurès	0,924	0,906	98
↳ Aménagement du CICRP	7,000	6,972	99
↳ Travaux de sécurité École des Beaux-Arts	1,152	1,149	100
↳ Pôle média Belle de Mai	12,975	12,507	96
↳ Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale	17,141	17,078	100
↳ Extension Bibliothèque du Panier	0,351	0,276	79
↳ Travaux CAQ rue des Lices	1,197	1,115	93
↳ Extension crèche Chave	0,776	0,775	100
↳ Crèche Beaumont (<i>mise en conformité cuisine</i>)	0,190	0,186	98
↳ Réalisation du stade de l'Estaque	1,080	0,970	90
↳ Stade Bonneveine Terrades	1,249	1,152	92
↳ Piscine de Luminy mise en conformité	0,481	0,383	80
↳ Vestiaires stade Esmiol Campagne Lévêque	0,151	0,148	98
↳ Base nautique du Roucas Blanc	0,907	0,838	92
↳ Remise à niveau des Grand Parcs	0,189	0,166	88
↳ Aménagement forestier / Sécurité des Calanques	0,137	0,133	97
↳ Rénovation du Parc Borély	0,269	0,266	99
↳ Salle Saint-Georges / Aménagement BMA & CS	1,159	1,129	97
↳ Mise en lumière du patrimoine	2,442	2,308	95
↳ Réhabilitation Cathédrale du Silence	0,558	0,551	99
↳ Établissements scolaires :			
• Transfert École Maternelle des Bergers (6 ^{ème})	1,325	1,276	96
• Réhabilitation GS de la Bricarde (15 ^{ème})	0,107	0,101	94
• École du Roucas Blanc (7 ^{ème})	0,876	0,873	100
• Groupe Scolaire Major Évêché (2 ^{ème})	0,132	0,108	82
• École Maternelle André Boisseau (16 ^{ème})	0,535	0,524	98
• Création GS ZAC Château-Gombert (13 ^{ème})	0,167	0,166	99
• Délocalisation du GS V. Leblanc (2 ^{ème})	2,026	1,901	94
• Équipement multi média classes de 3 cycle	0,800	0,767	96
• Mise en self service de 10 cantines scolaires	0,678	0,646	95

2 - 2 - Les recettes

Hors affectation du résultat 2001 et mouvements financiers, les recettes réelles d'investissement se montent à 245,141 millions d'euros.

Elles se répartissent ainsi:

ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT <i>(en Millions d'euros)</i>			
	2001	2002	Variation en %
Subventions	14,321	22,139	+ 54,60
Emprunts	156,239	165,429	+ 5,89
Autres Recettes	50,898	57,573	+ 13,12
TOTAL	221,458	245,141	+ 10,70

2 - 2 - 1 - Les subventions

L'année 2002 est marquée par un fort accroissement du recouvrement des subventions.

Elles s'élèvent pour cet exercice à 22,139 millions d'euros :

↳ État	:	3,105 millions d'euros,
↳ Région	:	4,790 millions d'euros,
↳ Département	:	7,242 millions d'euros,
↳ Europe	:	4,752 millions d'euros,
↳ Divers	:	2,250 millions d'euros.

Ce volume de réalisation démontre la vigilance accordée au recouvrement par l'ensemble des services opérationnels.

2 - 2 - 2 - Les emprunts

La dotation 2002 ressort à 165,429 millions d'euros, en progression (5,89 %) par rapport à 2001.

Cette augmentation permet de résorber une partie de l'excédent de dépenses d'investissement préfinancées sur les recettes de fonctionnement de l'exercice passé et pour lesquelles les mobilisations d'emprunt avaient été différées.

Ce poste budgétaire constate aussi 5,593 millions d'euros d'emprunt provenant de la cessation d'activités du SME Château-Gombert et repris par la Ville.

2 - 2 - 3 - Les autres recettes

Elles se répartissent de la façon suivante :

	<i>en M€</i>
- Fonds de Compensation de la TVA	26,980
- Avances recouvrées et autres	9,645
- Remboursement Communauté Urbaine (<i>emprunt</i>)	20,948
TOTAL	57,573

Le Fonds de Compensation de la TVA augmente de 45,81 % (26,980 millions d'euros contre 18,254 millions d'euros en 2001).

Cette évolution est due à la hausse des dépenses éligibles constatées au Compte Administratif 2000 (*document retenu pour le calcul du FCTVA 2002*) par rapport au Compte Administratif 1999.

- QUATRIÈME PARTIE :

LA GESTION FINANCIÈRE EN 2002

La gestion financière en 2002 suppose l'analyse de deux éléments essentiels :

- ↳ la dette,
- ↳ la trésorerie.

1 - LA DETTE EN 2002

1 - 1 - L'annuité de la dette

L'annuité brute de la dette (*hors mouvement neutre de gestion et hors acquisition à tempérament*) s'élève à 199,59 millions d'euros en 2002 contre 206,54 millions d'euros en 2001, ce qui représente une baisse de 3,13 %.

Cette annuité se répartit de la manière suivante :

	2001 (en millions d'euros)	2002 (en millions d'euros)	Variation (en millions d'euros)
CAPITAL	130,55	127,04	- 3,51
INTÉRÊTS	75,99	72,55	- 3,44
TOTAL	206,54	199,59	- 6,95

La part des intérêts dans la charge de la dette a diminué de 4,53 % en 2002. Cette variation est essentiellement due à la **baisse du taux moyen de la dette** sur l'exercice (5,35 % en 2001 contre 4,53 % en 2002) consécutive à la diminution des taux à court terme.

Il faut noter ici que les frais financiers sur instruments de couverture, imputés au compte 668, ont baissé de 1,15 million d'euros (soit - 27,51 %) passant de 4,18 millions d'euros à 3,03 millions d'euros en 2002.

2001 a été la première année de restructuration de la dette. En 2002, la Ville a décidé de prolonger le reprofilage de son encours de dette sur les années à venir. Cette nouvelle restructuration a permis de finaliser le rééquilibrage de la répartition de la structure de la dette entre taux fixes et taux variables et de consolider sur le long terme des taux fixes à des niveaux attractifs.

L'annuité nette s'élève à 199,43 millions d'euros, en baisse de 3,34 % par rapport à l'exercice 2001 où elle atteignait 206,33 millions d'euros.

L'annuité nette se détermine à partir de l'annuité brute après déduction des recettes affectées (*la participation du Conseil Régional à certains emprunts*).

Le montant des participations s'établit en lecture directe à 0,16 million d'euros contre 0,20 millions d'euros en 2001.

La Ville continue à assurer le paiement des échéances des emprunts concernant la voirie autoroutière et le métro en totalité. Cependant, la Communauté Urbaine reverse à la Ville une quote-part d'annuité, déterminée sur la base du tableau d'extinction de la dette 2001 au Budget Primitif 2001 dans le cadre d'une convention de gestion.

Pour l'année 2002, la quote-part d'annuité reçue par la Ville s'élève à **32,28 millions d'euros**.

L'annuité réellement supportée par la Ville est donc de **167,15 millions d'euros**.

1 - 2 - La gestion de la dette

En 2002, la politique de gestion de dette a permis de restructurer une partie de l'encours de la dette.

Le montant d'emprunts renégocié est de 224 millions d'euros auprès de Dexia et de 11,3 millions d'euros auprès de la Deutsche Hypotheken Bank.

La structure de la dette est la suivante :

	2001	2002
	en %	en %
↳ Taux fixe	48	60
↳ Taux variable	52	40

Le stock de dette est en légère augmentation, (+ 2,64 %) : elle est passée de 1 560,29 millions d'euros au 31 décembre 2001 à 1 601,48 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Par ailleurs, le taux moyen de la dette s'élève après restructuration de la dette à 4,53 %, et la durée résiduelle moyenne est de 15 ans 4 mois.

En 2002, sur les marchés des capitaux, la Ville a procédé à une émission obligataire ; il s'agit de la 6^{ème} émission publique, qui est aussi la 3^{ème} sur le marché des institutionnels européens, afin de consolider sa présence sur ce marché.

2 - LA TRÉSORERIE EN 2002

L'utilisation beaucoup plus intensive des lignes de trésorerie sur l'exercice est induite par les décalages entre les paiements obligatoires effectués par la Ville (*annuité de la dette, frais de personnel...*) et le remboursement de la quote-part transférée à la Communauté Urbaine MPM, dans le cadre des conventions de gestion.

Les dépenses inscrites au compte 6615 « *intérêts des lignes de trésorerie* » sont en diminution (2,51 millions d'euros contre 2,91 millions d'euros en 2001 soit – 13,75 %), sans pour autant atteindre le niveau « *normal* » de 2000, 0,90 million d'euros, la Ville ayant poursuivi son rôle de « *banquier* » de la Communauté Urbaine

Le volume des lignes de trésorerie négociées avec les établissements financiers (*Société Générale, Dexia, Crédit Agricole, Indosuez et BNP / Paribas*) augmente de 4,2 %, passant de 213 millions d'euros à 222 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Ces lignes ont été utilisées en quasi-totalité sur la fin de l'exercice 2002, situation tout à fait exceptionnelle pour la Ville qui mobilise habituellement, au maximum, 70 % de son encours, sur le mois de décembre uniquement.

La marge de sécurité dont dispose la Ville a joué cette année encore pleinement son rôle et a permis à la Communauté Urbaine MPM de fonctionner de façon satisfaisante pour sa deuxième année d'existence.

Le volume d'Ouverture de Crédit à Long Terme s'élève à 66,033 millions d'euros au 31 décembre de l'exercice.

- CINQUIÈME PARTIE :

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE « SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES »

BALANCE GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF (en Millions d'euros)

	DÉPENSES	RECETTES	Résultats de Clôture
Section d'Investissement			
Opérations propres à l'exercice en mouvements réels	0,216		
Opérations propres à l'exercice en mouvements d'ordre	0,199	0,286	
Total des opérations de l'exercice	0,415	0,286	
Résultat reporté		0,118	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0,415	0,404	- 0,011
Section de Fonctionnement			
Opérations propres à l'exercice en mouvements réels	5,212	5,254	
Opérations propres à l'exercice en mouvements d'ordre	0,286	0,199	
Total des opérations de l'exercice	5,498	5,453	
Résultat reporté		0,871	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	5,498	6,324	0,826

SITUATION FINANCIÈRE GÉNÉRALE (en Millions d'euros)

	DÉPENSES	RECETTES	Résultats de Clôture
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0,415	0,404	- 0,011
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	5,498	6,324	0,826
RÉSULTAT CUMULÉ OU EXCÉDENT D'ACTIF			0,815

Le Compte Administratif des Pompes Funèbres a un résultat de clôture qui demeure excédentaire à 0,815 million d'euros. Son résultat reporté en investissement a été entièrement utilisé au cours de l'exercice et en fonctionnement, il est constaté une érosion des parts de marché de la Régie qui se traduit par un tassement des recettes.

Dans un contexte difficile, la Régie municipale des Pompes Funèbres s'adapte aux règles de la concurrence et cherche à conforter la pérennité de ses activités.

CONCLUSION

L'analyse du Compte Administratif 2002, qui intègre les effets des transferts de compétences à la Communauté Urbaine tant en fonctionnement qu'en investissement, traduit la volonté de la Municipalité d'assurer à Marseille un avenir de premier plan. En effet, grâce à un niveau important de dépenses d'investissement dont l'exécution est significative, elle dotera Marseille des équipements structurants nécessaires à la poursuite de sa transformation.

Le niveau des services à la population a été maintenu et amélioré.

Le financement de ces actions malgré son poids a pu être assuré tout en recourant de manière optimale à l'emprunt et sans augmentation de taux des impôts ménages pour la cinquième année consécutive.